

# Cabinet Salah AMAMOU

102 avenue des Champs Elysées 75008 Paris. Tél. 01 73 70 57 83.  
Cabinet de formation [référéncé DATADOCK](#). N° déclaration d'activité : 1175 45162  
75. Numéro SIRET : 47844476300039

## Programme de formation détaillé et devis : Révision légale et contractuelle des comptes

**Intitulé du programme** : Formation en Révision légale et contractuelle des comptes.

**Objectifs** : Maîtriser l'ensemble de la réglementation professionnelle et des règles de déontologie des professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

**Compétences visées** : Promouvoir la réussite des apprenants à l'examen final du DEC, notamment par la prise en compte de la diversité des situations pratiques auxquelles ils feront face au cours de leur vie professionnelle.

**Public visé** : Mémemorialistes candidats à l'examen final d'expertise comptable

**Prérequis** : Attestation de fin de stage d'expertise comptable et Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion

**Moyens pédagogiques techniques** : La formation se fait via l'internet par e-mail, le tchat et la vidéoconférence, et essentiellement sur la base d'un Document remis au candidat contenant 2 séries de 250 cas-types chacune. L'apprenant :

- étudie dans un premier temps seul sans prendre connaissance des solutions,
- discute ensuite les difficultés et les spécificités de chaque cas avec le formateur,
- recherche la solution,
- prend connaissance de la solution proposée,
- commente avec le formateur la solution proposée,
- discute une seconde fois cette solution avec le formateur.

Par ailleurs, il peut poser au formateur et discuter avec lui toute autre question même non traitée dans les cas-types figurant sur le Document de base.

**Moyens d'encadrement** : Le candidat est encadré en permanence par le formateur qui veillera à son bon déroulement au moyen d'un questionnaire d'évaluation de l'encadrement envoyé périodiquement à l'apprenant.

**Moyens de suivi et d'évaluation** : Le suivi des connaissances acquises par l'apprenant se fait au moyen d'un questionnaire en vue de s'assurer que l'apprenant a bien assimilé les connaissances à acquérir pour la préparation de son examen.

**Modalités d'évaluation** : L'évaluation des acquis se fait en cours et à la fin de la formation au moyen de questionnaires adressés à l'apprenant, dont les réponses seront ensuite étudiées par le formateur. Des mesures seront enfin prises, le cas échéant, en cas d'insuffisances constatées au niveau des connaissances acquises.

**Durée de la formation** : 40 heures.

**Déroulé de la formation** : Etude de 500 cas-types tirés de la vie quotidienne des cabinets d'expertise comptables et de commissariats aux comptes portant sur des :

**- Situations professionnelles** : 216 cas traitant des normes professionnelles en matière :

- \* d'acceptation des missions,
- \* de l'analyse du risque d'audit,
- \* d'application des procédures d'audit,
- \* de procédure d'alerte,
- \* des informations contenues dans le rapport de gestion,
- \* des assertions et anomalies,
- \* des attestations délivrées par le commissaire aux comptes,
- \* des irrégularités et inexactitudes communiqués à l'assemblée générale,
- \* du rapport général du commissaire aux comptes,

**- Situations comptables** : 70 cas traitant :

- \* du boni de fusion,
- \* du bénéfice distribuable en présence de déficit,
- \* de l'actualisation des dettes et de la juste valeur,
- \* des cas dérogatoires aux textes règlementaires comptables,
- \* de l'amortissement par composant,
- \* de l'écart de réévaluation distribuable,
- \* des immobilisations à valeur résiduelle,
- \* de l'impact comptable de l'exclusion d'un associé, personne morale

**- Situations fiscales** : 80 cas traitant :

- \* de l'impact fiscal de la création d'une activité au sein d'une entreprise existante,
- \* de la déductibilité fiscale des intérêts facturés par une société mère,
- \* de l'effet fiscal d'une opération d'absorption réalisée sous le régime spécial des fusions,
  
- \* de l'impact fiscal de l'imputation des Frais d'émission d'actions en prime d'émission,
- \* de l'imposition des bénéfices au taux réduit,
- \* de la liasse fiscale à établir pour une succursale d'une société étrangère,
- \* du traitement fiscal du mali de fusion dans une opération d'absorption,
- \* de l'optimisation fiscale d'une opération d'apport partiel d'actif,
- \* des options d'imposition des plus-values sur titres résultant d'une absorption d'une filiale,

**- Situations juridiques** : 140 cas traitant :

- \* des actions de garantie données en nantissement,
- \* de l'augmentation de capital sans que le CAC ait remis son rapport,
- \* des avances accordées antérieurement à la nomination d'un administrateur,
- \* des avances de fonds par une société à son gérant,
- \* des avantages de transformation de la SARL en SAS,
- \* du cas de blocage de minorité,
- \* de la consultation écrite des associés,
- \* de la contestation par un actionnaire d'une résolution de transformation d'une SA en SAS,
- \* des conventions réglementées non autorisées par le CA,

**- Situations sociales** : 18 cas traitant :

- \* des avantages sociaux liés à la loi TEPA,
- \* de la forme du contrat à durée déterminée et responsabilité de l'expert comptable,
- \* des heures supplémentaires, intérim et CDD (Comparaison entre ...),
- \* du statut social du PDG d'une SA,

**Tarif** : 1.500 €.